

LES MARES DE LA CENTRALE DE PENLY



Depuis plusieurs années, EDF, gestionnaire d'espaces naturels terrestres et aquatiques, participe activement à la Fête de la Nature : un événement qui rappelle des valeurs communes sur le respect des espaces verts, des espèces protégées ou encore la gestion de notre biodiversité. À cette occasion, la centrale nucléaire EDF de Penly organise régulièrement des visites de ses mares. Créées en 2010, elles accueillent des espèces insoupçonnées de la faune et de la flore sauvages. La visite de ces espaces constitue une expérience ludique, à laquelle 265 visiteurs ont participé en 2015.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF – CNPE de Penly
Adresse postale : Service Communication, BP 854, 76370 Neuville les Dieppe
Fil Twitter : @EDFPenly
Site internet : <http://penly.edf.fr>
SA au capital de 960.069.513,50 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

CONTACT

Presse
Mission Communication

Tél. : +33 (0) 2 35 40 60 20

Implantée en Seine-Maritime sur les communes de Saint-Martin-en-Campagne et Penly, la centrale nucléaire de Penly comprend deux unités de production à eau pressurisée de 1 300 mégawatts (MW) chacune, mises en service en 1990 et 1992.

Différents projets de construction de nouveaux réacteurs nucléaires ont depuis été envisagés. À l'étape de conception d'une nouvelle unité de production nucléaire, l'ensemble des impacts environnementaux sur la biodiversité sont évalués. Cette composante biodiversité a ainsi été prise en compte dans le projet d'un troisième réacteur nucléaire à Penly. Les fondations initialement creusées et dédiées dans les années 1990 à la construction de réacteurs futurs avaient alors été mises en eau pour préserver la qualité des bétons, puis laissées en l'état.

DES ZONES PROPICES À LA BIODIVERSITÉ

En 2009, un projet d'EPR est envisagé dans la continuité des 2 réacteurs existants, impliquant l'aménagement d'environ 60 hectares de terrain. Cet espace s'avérait nécessaire pour le chantier, pour l'installation des entreprises intervenant dans le cadre des travaux, ainsi que pour l'exploitation. Le projet d'EPR (Réacteur Pressurisé Européen) fut abandonné par décision politique en 2012, mais la démarche mise en œuvre durant cette période peut servir d'exemple pour de nombreux autres projets.

Une première expertise de terrain met alors en avant une richesse inattendue en termes de biodiversité dans les zones anthropisées laissées en l'état en 1995. De nombreux inventaires – faune, flore – sont réalisés par une structure spécialisée pendant un an. Ils mettent en évidence certaines zones particulièrement propices au développement de la biodiversité.

Les anciennes fondations en béton, remplies d'eau douce, ont ainsi été colonisées par une faune spécifique des zones humides, transformant cet espace totalement artificiel au départ, en un lieu très attractif pour la faune et la flore. Les anciennes zones de chantier en bas de falaise, laissées également en l'état depuis 1995, ont de la même façon été recolonisées par une végétation herbacéale propice aux papillons et aux orchidées. Enfin, l'ancienne base de vie en haut de falaise a elle aussi retrouvé un aspect plus naturel avec l'apparition de nombreuses plantes et d'arbustes.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF – CNPE de Penly
Adresse postale : Service Communication, BP 854, 76370 Neuville les Dieppe
Fil Twitter : @EDFPenly
Site internet : <http://penly.edf.fr>
SA au capital de 960.069.513,50 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

CONTACT

Presse
Mission Communication

Tél. : +33 (0) 2 35 40 60 20

DES ESPÈCES PROTÉGÉES

Les inventaires de terrain ont également mis en évidence la présence de nombreuses espèces protégées au niveau des zones destinées à être emmenagées. Trois espèces d'amphibiens ont ainsi été découvertes. Ces grenouilles et crapauds profitent de la vaste zone d'eau douce, la seule au sein de la centrale de Penly, pour se reproduire au début du printemps avant de retourner vivre aux alentours. Ces trois espèces sont le crapaud commun, très présent et dont de nombreux adultes et œufs ont été observés en période de reproduction ; la grenouille rousse, également bien présente au niveau des zones en eau ; et la grenouille verte. Bien que communes, il s'agit de trois espèces protégées en France.

Les anciennes fondations représentent également une surface importante d'eau douce, dans une région où l'hydrographie est relativement limitée du fait des falaises. Elles attirent ainsi de nombreux oiseaux migrateurs protégés, qui y font une halte avant de poursuivre leur périple vers l'Europe. Les terrains aménagés constituent enfin des zones de nidification pour de nombreux oiseaux. Plus de 40 espèces protégées nichent à Penly. Les zones en eau abritent par exemple trois espèces spécifiques des milieux aquatiques : le Tadorne de Belon, le Grève castagneux et le Bruant des roseaux. En haut de falaise, au niveau des zones de taillis, on retrouve également une dizaine d'espèces protégées, telles que le tarier pâtre, la fauvette grisetite, ou la linotte mélodieuse.

L'expertise de terrain a ainsi montré que les anciennes zones de chantier laissées en l'état en 1995 abritaient désormais plusieurs espèces protégées. On note également en 2015 l'apparition d'une forte population de grenouilles agiles en plus des grenouilles rousses déjà présentes. De même, une première mare montre la présence de tritons à l'état larvaire.

Le projet de construction d'une troisième tranche nucléaire pouvait donc avoir un impact sur des amphibiens et des espèces protégées pouvant aller jusqu'à la destruction de certains individus. EDF a dès lors mis en place des mesures visant à éviter, réduire, ou à minima à compenser cet impact potentiel sur des espèces protégées. Ces actions ont été discutées avec les différentes parties prenantes, notamment au niveau technique avec les administrations locales. L'application de ces mesures se fait en partenariat avec une association habilitée, l'ESTRAN – Espace Scientifique et Technique des Ressources Aquatiques et de la Navigation. La démarche présentée ici permet de concilier l'aménagement d'une zone à des fins industrielles et la préservation de la biodiversité, et s'inscrit dans le cadre d'une réglementation environnementale toujours plus exigeante.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF – CNPE de Penly
Adresse postale : Service Communication, BP 854, 76370 Neuville les Dieppe
Fil Twitter : @EDFPenly
Site internet : <http://penly.edf.fr>
SA au capital de 960.069.513,50 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

CONTACT

Presse
Mission Communication

Tél. : +33 (0) 2 35 40 60 20